



## MERCI DE VOTRE MOBILISATION !

Hier, mardi 15 Novembre, **21% des personnels de Pole emploi Pays de la Loire étaient en grève pour exiger une amélioration des conditions de travail.** 10 agences sont restées fermées en région. Une centaine de collègues ont manifesté devant la Direction Régionale à Nantes.

Une délégation a été reçue par le Directeur régional M. Prouteau pour demander :

- Une augmentation des effectifs, sur toutes les filières et toutes les structures,
- Le respect des métiers et des filières,
- La CDIisation de tous les précaires de Pôle Emploi,

De meilleures conditions de travail qui passent par :

- Le respect d'une double file à l'accueil avec deux AC et deux SARC,
- Le droit à l'information, à la formation, à la veille documentaire et le maintien des réunions de service, des réunions d'équipe,
- Une réelle information sur le projet immobilier et les implantations géographiques,
- Le retour à un Service Public de l'Emploi de haut niveau, au service de ses usagers.

**La direction n'a apporté aucune réponse concrète, n'a pris aucune décision, se contentant de nous informer qu'elle intégrerait nos demandes et propositions aux différentes réunions des instances du personnel.**

C'est inacceptable ! Cette grève a eu lieu car nous n'avons cessé de revendiquer ces demandes !! sans succès jusqu'alors !

**L'intersyndicale ne se contente pas de dialogue, elle veut négocier ! et faire aboutir ses demandes.** La direction régionale a des responsabilités. Elle doit les assumer sans se défaire sur quiconque !

Fort de ce constat, nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour nous faire entendre et surtout faire agir la Direction pour le bien-être des salarié-es et usagers de Pôle Emploi.

**L'intersyndicale se poursuit et proposera bientôt de nouvelles actions pour contraindre la Direction à négocier. Nous invitons les organisations syndicales qui n'ont pas manifesté à nos côtés hier à se joindre à nous : EFFECTIFS ET CONDITIONS DE TRAVAIL SONT DES THÈMES QUI NOUS SEMBLERENT COMMUNS à toutes les organisations syndicales.**